COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-1-2-58
OBJET : OFFICE DE TOURISME
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel)
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-1-2-58
OBJET : OFFICE DE TOURISME
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après avoir entendu l'exposé relatif au compte administratif 2022 de l'Office de Tourisme, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - OFFICE DE TOURISME				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		19 859,71 €		4 487,60 €
Opérations de l'exercice	283 670,56 €	288 947,26 €	- €	5 941,00 €
Résultats de l'exercice		**5 276,70 €**		**5 941,00 €**
Résultats de clôture		**25 136,41 €**		**10 428,60 €**
Reste à réaliser			19 551,20 €	
RESULTATS CUMULES		**25 136,41 €**	**9 122,60 €**	

Le Président propose donc :

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,

- d'adopter le compte administratif 2023,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, 1 non participation au vote (Monsieur Le Président)

DÉCIDE

- d'arrêter les résultats des différentes sections budgétaires,

- d'adopter le compte administratif 2023,

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

P/Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,
Le Vice Président,

Guy MERIEL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Olivier RENAUD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 09 JUIL. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 09 JUIL. 2024

AR Préfecture

OFFICE DE TOURISME VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240627-2024CC7_1_2_58-BF
Numéro d'acte :	2024CC7_1_2_58
Date de décision :	27/06/2024
Nature :	DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	PREFOT_CA2023_12202309_seal.xml
Fichier(s) annexes(s) :	ETAT_RAR_2023-2024_OFFICE_TOURISME.pdf PAGES_SIGNATURES_CA2023_OT.pdf PRESENTATION_CA2023_OTI.pdf 2024CC7-1-2-58 OFFICE DE TOURISME VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	09/07/2024 16:33:04
Date de réception de l'AR :	**09/07/2024 16:34:19**